



VILLE DE
BRIVE LA GAILLARDE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE
du Lundi 28 Septembre 2009
à 19 h 00

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille neuf et le vingt huit Septembre à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Philippe NAUCHE Député-maire.

La convocation a été établie et affichée le Mardi 22 Septembre 2009.

PRESENTS:

Monsieur Philippe NAUCHE, Madame Patricia BORDAS, Monsieur Frédéric FILIPPI, Monsieur André PAMBOUZOGLOU, Madame Shamira KASRI, Madame Martine DELBOS (jusqu'à 23h45), Madame Françoise GAUTRY, Monsieur Jean-Claude CHAUVIGNAT (jusqu'à 22h50), Madame Nicole CHAUMONT, Monsieur Etienne PATIER (jusqu'à 21h15), Monsieur Ahmed MENASRI, Monsieur Jean ROSE, Madame Catherine GABRIEL, Monsieur Philippe LESCURE, Monsieur Michel DA CUNHA, Madame Chantal FERAL MONS, Madame Camille LEMEUNIER (jusqu'à 23h45), Madame Patricia BROUSSOLLE, Madame Martine CONTIE, Monsieur Bernard LONGPRE, Madame Annabelle REYDY (à partir de 21h30), Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Madame Véronique SEILLE, Monsieur Jean-Claude FARGES, Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS, Madame Germaine BLANC, Monsieur Dominique MIRAS, Madame Fabienne CASSAGNES, Monsieur Jamel GHAIOUT (jusqu'à 23h40), Madame Line-Rose MAZAUDOUX, Monsieur Manuel FAJARDO, Madame Marie-Odile SOURZAT, Monsieur Jean-Pierre NADIN (de 19h à 23h45 et de 24h à 1h), Monsieur Frédéric SOULIER, Madame Martine MUSEUX, Madame Dominique EYSSARTIER, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Francis COLASSON, Monsieur Jean-Pierre VERNAT, Monsieur Jean-Louis ESTAGERIE, Madame Michèle GENESTE, Monsieur Jean-Pierre TRONCHE, Madame Jalila RACHIDI,

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>	<u>Date Procuration</u>
Madame Martine DELBOS	Monsieur Philippe LESCURE (à partir de 23h45)	28/09/2009
Monsieur Etienne PATIER	Madame Patricia BORDAS (à partir de 21h15)	28/09/2009
Madame Camille LEMEUNIER	Madame Catherine GABRIEL (à partir de 23h45)	28/09/2009
Madame Annabelle REYDY	Madame Nicole CHAUMONT (jusqu'à 21h30)	28/09/2009
Monsieur Jamel GHAIOUT	Madame Shamira KASRI (à partir de 23h40)	28/09/2009
Monsieur Jean-Pierre NADIN	Monsieur Jean-Claude DESCHAMPS (de 23h45 à 24h)	28/09/2009

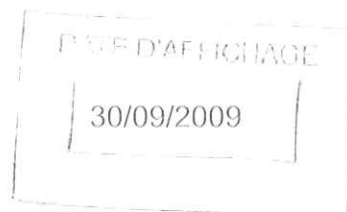
ABSENTS EXCUSES N'AYANT PAS DONNE MANDAT DE VOTE:

Monsieur Jean-Claude CHAUVIGNAT (à partir de 22h50)

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jamel GHAIOUT, Conseiller Délégué pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : FOURRIERE AUTOMOBILE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2008

RAPPORTEUR : Monsieur Jean ROSE, Maire-adjoint



Selon l'article L.1411.3 du code général des collectivités territoriales le délégataire produit chaque année à l'autorité délégataire avant le 1^{er} juin un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ces dispositions ont été précisées par l'article R.1411.7 du code général des collectivités territoriales créé par le décret n°2 005.236 du 14 mars 2005.

Le rapport du délégataire constitue aussi un moyen d'information des usagers dans la mesure où il est mis à la disposition du public.

Au titre de l'année 2008, le délégataire de la fourrière automobile a fourni les bilans et comptes de résultat ainsi qu'une note à titre de compte-rendu technique et d'activités et les statistiques fournies à la préfecture qui sont annexés à la présente.

Ils ont été soumis à la commission consultative des services publics locaux le 21 septembre 2009.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de ce rapport du délégataire pour l'année 2008.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Le Député-Maire

Pour le Député-Maire
Maire Délégué



Jean Raymond ROSE
Jean Raymond ROSE

